



# COMMUNIQUE

**Le Directoire**

Paris, 12 juin le 2015

**Attribution de marchés  
Procédure Négociée  
MARCHE 2014FRR04**

**« ATTRIBUTION DES MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES DU FRR »  
Lot 1 et 2**

Le FRR a lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2014 une procédure négociée pour sélectionner deux cabinets de commissaires aux comptes.

A l'issue du processus de sélection, le FRR a décidé de sélectionner les offres des cabinets de commissaires aux comptes suivants :

- 1. MAZARS**
- 2. GRANT THORNTON**

Conformément à l'article L.135-12 du Code de la sécurité sociale les deux commissaires aux comptes sont désignés pour six exercices.

Le FRR se félicite du nombre et de la qualité des offres reçues et en remercie l'ensemble des candidats.

\*\*\*\*\*

Le Fonds de réserve pour les Retraites est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

**Contact presse :**  
01 58 50 99 12  
[www.fondsdereserve.fr](http://www.fondsdereserve.fr)  
Twitter : [@FondsdeRéserve](https://twitter.com/FondsdeRéserve).